HAL open science

La Transition Energétique. Vers une gouvernance multiscalaire et décentralisée

Marie-Christine Zélem

To cite this version:

Marie-Christine Zélem. La Transition Energétique. Vers une gouvernance multiscalaire et décentralisée. 2013. hal-03617465

HAL Id: hal-03617465

https://hal.science/hal-03617465v1

Preprint submitted on 23 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Débat National sur la Transition Energétique

Marie-Christine ZELEM
Sociologue, zelem@univ-tlse2.fr

Note 5

La Transition Energétique

Vers une gouvernance

multiscalaire et décentralisée

28 janvier 2013

Les enjeux de la transition énergétique française doivent être resitués dans une problématique plus large de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources. Ils visent la réduction des consommations d'énergie, un allégement de la facture énergétique, l'accès à tous à l'énergie, ainsi que, si possible, l'autonomie énergétique. Ils reposent sur un certain nombre de leviers, dont les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Les économies d'énergie peuvent être obtenues en assainissant les marchés, en rendant les technologies et les services énergétiques plus efficaces et en jouant sur le développement d'une culture d'économie d'énergie partagée. A ce titre, les collectivités et les entreprises ont un rôle central à jouer.

L'atteinte de ces objectifs passe par une implication forte des acteurs locaux et en particulier des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle passe aussi par la mobilisation citoyenne, c'est-à-dire non seulement la participation des collectifs d'habitants et des particuliers aux grandes décisions quant aux scénarios énergétiques à envisager pour leur territoire de vie, mais aussi la participation des ménages à l'échelle de leur logement et de leur socio-écosystème. C'est donc à ces trois échelles fondamentales qu'il convient de réviser les principes de la gouvernance énergétique.

1. Quelques chiffres éloquents

Les enquêtes « énergie et patrimoine communal » de l'ADEME montrent que, dans le budget des collectivités, ce sont les bâtiments communaux qui représentent le poste de consommation le plus important (74%), puis l'éclairage public (18%), suivi par les carburants (8 %). Si le gaz naturel est l'énergie privilégiée pour le chauffage des bâtiments (46 %), suivi par l'électricité (28%) et le fioul (16 %), c'est l'électricité qui représente le poste de dépense le plus important (53%), contre 26% pour le gaz et 14% pour le fioul[1].

Les petites communes, et notamment les communes rurales, ont la particularité de ne pas être desservies par le gaz naturel. Elles sont donc captives des deux autres types d'énergie, ce qui explique en partie, le poids de ce poste dans leur budget global. De même, si l'éclairage public représente en moyenne 45% des consommations d'électricité (et 37% de leurs dépenses d'électricité), ce poste reste important pour les petites communes qui n'ont généralement pas encore eu recours aux lampes à sodium. Les énergies alternatives n'y sont quasiment pas utilisées comme carburants pour faire fonctionner le parc automobile. Les lampes à économie d'énergie, tout comme la télégestion se développent discrètement. Quant aux opérations d'isolation des bâtiments, de rénovation ou de régulation du chauffage, elles restent rares. Les petites villes sont par ailleurs peu impliquées dans des démarches d'Agenda 21 ou de Plans Climats.

[1] Les établissements scolaires constituent le premier poste : Ecoles (34,5 %), bâtiments socioculturels (21%), piscines (10 %), autres équipements sportifs (14,5%), bâtiments administratifs (9%), locaux techniques (4 %), autres bâtiments (7%).

1.1. Des potentiels d'économie d'énergie diversement appréciés…

Si les collectivités peuvent potentiellement jouer un rôle pour relever le défi énergétique, elles ne sont pas toutes égales face à cet enjeu. Non seulement elles ne disposent pas toutes des mêmes moyens (tant techniques, qu'humains ou financiers) pour s'impliquer dans cette démarche, mais l'énergie ne représente pas du tout les mêmes enjeux selon qu'il s'agit d'une grosse collectivité ou d'une petite collectivité : plus la commune est petite et plus la part de l'énergie dans le budget de fonctionnement est importante (5,2% en moyenne). L'enquête « *Energie et patrimoine communal* » (ADEME, 2000) fait apparaître par ailleurs que, bien que les grandes villes soient encore loin d'avoir toutes entrepris des démarches d'utilisation rationnelle de l'énergie (« *leur patrimoine n'apparaît ni suffisamment connu, ni suffisamment diagnostiqué* »), dans l'ensemble, paradoxalement, plus la taille de la commune augmente, plus les actions de maîtrise de la demande d'énergie sont répandues. Observation plus éloquente encore : si les villes de plus de 10.000 habitants disposent d'un responsable « énergie » ou d'un directeur des services techniques (ou bien d'un directeur général des services), les élus des villes de 2000 à 10.000 habitants se partagent la gestion énergétique avec le directeur des services techniques. Par contre, ce sont souvent les secrétaires de mairie ou les élus, quand ce n'est pas le maire lui-même, qui s'en occupent dans les communes de moins de 2000 habitants. En outre, si les gisements d'économies restent théoriquement importants, la majorité des communes estiment à seulement 10 % environ les économies possibles sur leur budget énergie ; ce qui au fond révèle une méconnaissance générale des potentiels d'amélioration de l'efficacité du poste énergie.

1.2. … malgré une panoplie de dispositifs

Pourtant, les communes sont loin d'être démunies pour entreprendre une démarche d'efficacité énergétique. Elles peuvent en effet se tourner vers les CAUE[2] qui ont pour vocation de conseiller les communes pour leurs projets d'équipements, construction, rénovation ou aménagement de bâtiments publics, de les accompagner dans leur prise de décision en matière de maîtrise d'ouvrage publique. Ils peuvent mettre à leur disposition une série de « boites à outil territorial » qui visent à aider par exemple à la mise en œuvre d'agendas 21 locaux, de démarches HQE, de PLU[3], de PLH[4]… Les CAUE qui accueillent un Espace Info Energie offrent des expertises ciblées en matière d'énergie et peuvent orienter les collectivités vers les partenaires ou professionnels adéquats.

Les associations des maires ont un rôle essentiel dans la formation de la pensée des élus. Elles ont en effet une véritable légitimité pour organiser des réunions d'information, des visites sur le terrain, ou orienter vers les partenaires adéquats. Il semble cependant que la comptabilité énergétique ne soit guère un thème facile à aborder. Les approches plus globales sur les Enr ou les déchets paraissent plus attractives, mais sont souvent traitées de manière peu opérationnelle. Les collectivités peuvent alors s'adresser aux Agences Locales de l'Energie lorsqu'elles existent. Celles-ci font du conseil en économie d'énergie partagée, des diagnostics de performance énergétique (DPE)[5], des conseils d'orientation énergétique,

---

[2] Conseil Architecture Urbanisme Environnement.

[3] Plan Local d'Urbanisme.

[4] Plan Local d'Habitat.

[5] Le DPE est rendu obligatoire, concernant les logements individuels et collectifs, dès le 1er novembre 2006 pour les ventes de logements existants, le 1er juillet 2007 pour les ventes de logements neufs et les locations,

de l'accompagnement de projets…[6] Elles ont généralement pour vocation la promotion de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, ainsi que le développement d'une dynamique autour de la gestion de l'énergie pour créer de nouvelles activités et des emplois[7].

Mais les collectivités peuvent aussi avoir recours à l'ADEME, qui propose la mise en place d'accords cadre « ville pilote MDE » ou qui met par exemple à leur disposition une version « collectivités-territoires » de son Bilan Carbone®. Cet outil permet d'analyser et de quantifier l'ensemble des émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre qui résultent de l'activité des collectivités. Encore faut-il que la collectivité ait connaissance des enjeux de ce nouvel outil…

Toutes les Régions s'étant dotées de programmes de maîtrise de l'énergie dans le cadre des contrats de plan Etat-Région, les collectivités sont par ailleurs invitées à engager des actions sur leur propre territoire de manière à exploiter tous les gisements d'économies d'énergie. Elles peuvent aussi s'inscrire dans un Plan Climat Local, dans un CLIC (Contrat Local d'Initiative Climat), ou bien dans une démarche d'Agenda 21 local.

1.3. Les petites collectivités bien démunies face aux questions d'énergie

Pour les petites collectivités, l'environnement apparaît comme une question transversale, à traiter secteur par secteur, sans que le besoin de concevoir une politique plus intégrée ne se fasse sentir .La gestion communale est les plus souvent centrée sur les problèmes courants et c'est la gestion des urgences qui dicte la hiérarchisation des priorités. Ce constat confirme les résultats d'une enquête réalisée par la SOFRES auprès de parlementaires.[8] Il rejoint les données produites par d'autres études (C. Caraire 2002, T. Lavoux, 2002, *Eurobaromètre* n° 217) : les maires des petites collectivités, ceux des collectivités rurales et les maires les plus âgés et à faible certification scolaire abordent moins souvent la question de l'énergie dans leurs conseils municipaux. Cette question est associée à chauffage, quelquefois à éclairage public, et plus rarement à comportement des bâtiments. Elle se limite à des questions fonctionnelles ou structurelles (Zélem, M.-C., 2006).

Le budget « énergie » est le plus souvent vécu comme une fatalité, rarement discuté. C'est ainsi que plus du tiers des élus enquêtés ignorent la part que cela représente dans les dépenses de leur commune, ce qui les conduit, de fait, à considérer ce poste comme négligeable. Les dépenses dans ce domaine sont alors vécues comme nécessaires, donc elles ne sont pas discutées. La comptabilité communale ne permet en fait pas de caractériser les dysfonctionnements énergétiques. Le plus souvent, ce sont des impératifs de maintenance (défaillance technique) ou des questions de sécurité (vétusté) qui conduisent à réfléchir aux systèmes en place et aux travaux à entreprendre. Cela explique qu'en l'absence d'un réseau de partenaires suffisamment sensibilisés ou renseignés, on constate peu de prospective ou d'anticipation en la matière. Ce qui entre totalement en résonance avec les attendus des réglementations les plus récentes qui ont de fortes chances de visibiliser les besoins et de

---

le 1er janvier ou le 1er juillet 2007 selon la catégorie des bâtiments publics. Concernant la vente, le DPE doit être annexé à toute promesse de vente ou, à défaut, à l'acte authentique. Concernant la location, le DPE doit être annexé à tout nouveau contrat de location aux frais du bailleur.

[6] Voir par exemple Quercy Energie dans le Lot.

[7] Comme l'ALME de Mulhouse.

[8] SOFRES, Enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 200 parlementaires (122 députés et 78 sénateurs) du 5 mars au 23 avril 2003. Même enquête en 2010 (130 députés, 70 sénateurs).

faire apparaître combien les petites communes sont démunies concernant les outils à mobiliser pour atteindre un certain objectif d'économie d'énergie.

On note en particulier un déficit récurrent en matière d'information technique et de compréhension des enjeux en matière d'économie d'énergie ; secondarisés, ces derniers sont considérés comme relevant de la responsabilité de l'Etat. La question de l'énergie requiert des compétences qui font défaut à nombre d'élus et renvoie à une prise de risque, un pari sur l'avenir[9], que beaucoup refusent d'affronter, notamment quand ils ne se sentent pas soutenus dans leurs décisions.

Assez fréquemment, on entend des préjugés négatifs sur les technologies ou les dispositifs préconisés pour favoriser les économies d'énergie. De même on constate une certaine méfiance vis-à-vis des énergies renouvelables, mais aussi vis-à-vis des campagnes de maîtrise de la demande d'énergie. Ce déficit de confiance est conforté par les polémiques générées par les projets éoliens qui entachent les autres projets utilisant les énergies renouvelables. Ces contextes difficiles, politiques, incitent à la prudence et rendent pas mal d'élus frileux dans leurs choix ou/et leurs engagements dans des projets énergétiques.

Les décisions locales en matière d'énergie résultent d'un jeu complexe qui combine des niveaux de connaissances discordants, des jeux de réseaux souvent opaques et des imbrications d'échelles territoriales très complexes. Ce constat est encore plus vrai pour les petites collectivités, ainsi que pour les communes les plus rurales, ce qui explique en grande partie la tendance à se réfugier derrière les « routines partenariales » (difficile par exemple de changer de distributeur d'énergie et de modifier le contrat qui lie la commune au prestataire habituel). Par ailleurs, les résultats sur l'économie, la santé ou le climat échappent à l'équation de la politique locale, paraissent trop éloignés des préoccupations ressenties à l'échelle de la commune. Aussi, les enjeux d'un autre mode de gouvernance énergétique sont plutôt mal compris et mal appropriés et l'urgence d'une transition énergétique est loin de faire l'unanimité. Cela se traduit par une tendance forte à considérer que les solutions passent d'abord par la mise en place de réglementations, le déploiement de nouvelles technologies, l'échelle communale semblant pour beaucoup tout à fait inadaptée.

2. Redonner leurs compétences aux territoires

Repenser les scénarios énergétiques revient à interroger à la fois les modes de gouvernance et les options qui ont été prises jusque-là au regard de leur impact tant en termes politique (confiscation du débat aux mains d'une élite technophile et des producteurs), qu'en termes environnemental (gaz à effet de serre, pollutions de sites, gestion des déchets, dégradation des sols, de la flore et de la faune,…), ou en termes économiques (concentrations des emplois, dépendance énergétique, territoires abandonnés ou fragilisés…), mais aussi en termes de risques (occurrence de catastrophes, santé humaine et animale…). Recentrer le débat sur les potentialités d'exploiter et valoriser les ressources locales et notamment les Enr, permet de replacer les territoires au cœur des enjeux. Redonner la parole aux territoires, c'est se donner la garantie que les questions soulevées, mais surtout les réponses données, seront en cohérence avec les réalités économiques et physiques locales, ainsi qu'avec les attentes des acteurs des territoires locaux. Cela suppose

[9] Pari duquel on n'exclut pas la dimension politique.

que les collectivités s'adjoignent un service énergie et montent en compétences sur ces questions pour optimiser les outils mis à leur disposition.

2.1. Un cadre réglementaire propice

Plusieurs dispositifs réglementaires viennent en soutien aux collectivités pour les aider à mettre en place une politique volontariste en matière d'énergie.

Ainsi, la loi de programmation qui fixe les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 renforce le rôle des collectivités. Elle institue une compétence « *de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie* » obligatoire pour les communautés urbaines, et, optionnelle pour les communautés d'agglomérations et les communautés de communes. La compétence de « soutien à la maîtrise de l'énergie » instaurée par la loi de 2005 concerne aussi bien des actions dans le domaine de la production et de la distribution d'énergie, que dans le domaine de la consommation d'énergie. Elle concerne le patrimoine des collectivités, mais aussi celui des acteurs économiques locaux et celui des ménages. Cette compétence doit s'appuyer sur une réflexion sur l'impact climatique et énergétique des activités des collectivités locales dans tous leurs domaines de compétences (aménagement du territoire, urbanisme, voirie, eau et assainissement, déchets, transport, bâtiment, logement, cohésion sociale). La mise en œuvre d'une telle politique suppose que soit désigné un élu en charge de l'énergie, et que soient mis en place, soit un service transversal dédié à l'énergie, soit un responsable Energie missionné pour assurer cette mission transversale. Cette compétence énergie peut s'appuyer sur des structures locales comme les agences locales de l'énergie, les espaces info-énergie, les syndicats d'énergie, ou même les territoires de projet.

Par ailleurs, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a pour vocation de réduire la consommation d'espace et les déplacements. Porté au sein des collectivités par les élus et les techniciens en charge de l'urbanisme, c'est un outil privilégié pour réfléchir aux projets des territoires. De fait, c'est un outil central pour l'aménagement du territoire, qui, dès lors qu'il inclut, dans un souci de cohérence, un volet énergie-climat, peut avoir un réel effet d'entraînement.

De son côté, le Plan Climat Energie territorial (PCET) est un outil plus ambitieux qui se décline sous la forme d'actions opérationnelles et chiffrées. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs des PCET sont de s'inscrire si possible dans le cadre des 3X20 à l'horizon 2020, pour tendre vers le facteur 4 d'ici 2050. Mettre en place un PCET implique de réviser la politique territoriale locale avec une contrainte nécessaire : la mise en cohérence des activités économiques avec la trajectoire énergétique retenue. Cela suppose une vision transversale, une animation et un budget, puis de s'assurer régulièrement de cette mise en compatibilité grâce à des indicateurs de suivi. C'est là qu'il pourrait être opportun de rapprocher PCET et SCOT dans le sens d'une gouvernance territoriale pour accompagner la transition énergétique.

2. 2. Des outils pour maîtriser la demande d'énergie

« Les collectivités locales dépensent de l'ordre de 30 € par habitant et par an pour chauffer et éclairer leurs bâtiments (65 %), éclairer leurs rues (22 %) et faire rouler leurs véhicules (13 %). La somme des factures d'énergie d'une collectivité représente entre 5 et 10 % de son budget de fonctionnement, et plus de 10% si on déduit des frais de personnel de la collectivité. Par ailleurs leurs services industriels et commerciaux (station d'épuration,

installations de traitement des déchets,…) sont également des gros consommateurs » Amorce

Ces quelques chiffres sont suffisamment éloquents quant à l'intérêt immédiat de réfléchir aux manières de mieux maîtriser les consommations d'énergie dans les collectivités. Force est de constater que, dans la majorité des cas, ce sont les collectivités de plus de 10 000 habitants qui s'engagent dans une telle voie. Reste donc posée la question de savoir comment entraîner les plus petites communes.

- Des conseils en économie partagée et une comptabilité énergétique

La première difficulté est de rendre lisibles et accessibles les données énergétiques, souvent méconnues, rendues peu utilisables car mal identifiées, notamment dans les petites communes qui et c'est là la seconde difficulté, n'ont pas les ressources humaines en interne et ne peuvent guère s'attacher le savoir-faire d'un personnel qualifié dans le domaine.
Dans un premier temps, il importe de tenir une comptabilité énergétique et un tableau de bord des consommations, qui rassemblent toutes les informations relatives aux consommations, service par service, bâtiment par bâtiment, poste par poste (chauffage, éclairage, climatisation, parc informatique…). Les outils de suivi existent pour construire des indices des performances, calculer des ratios (nb KWh/habitant, nb KWh par bâtiment, nb KWh/poste… et les coûts associés), puis faire un bilan annuel. Il est essentiel d'en confier la responsabilité à un service spécifique et dédié dont la mission est de mettre en place une politique systémique de maîtrise de l'énergie pour l'ensemble des bâtiments (écoles, mairies, équipements sportifs..) et les éclairages publics du territoire, à l'échelle communale ou intercommunale. Les petites communes ayant peu de moyens, l'intérêt de l'intercommunalité est de réfléchir à la mutualisation de ce service sous forme de "Conseils en Economie Partagée".

Cette première étape de suivi des consommations présente un autre intérêt majeur : celui de pouvoir repérer des anomalies (surconsommations, gaspillages), qui fonctionnent alors comme des signaux pour arbitrer sur les décisions à prendre : réglages, dépannages, changement des équipements, modification du contrat de maintenance, renégociations des tarifs, installation d'automatismes. Ces outils confèrent aux collectivités une réelle capacité à maîtriser leurs consommations d'énergie, tout en leur offrant la possibilité d'être réactives pour concevoir puis adapter leur politique énergétique.

- Des appels d'offre à concurrence pour optimiser les choix en matière d'énergie

L'ouverture des marchés a créé une opportunité pour certaines collectivités incitées à réfléchir à la fois sur leurs consommations d'énergie, mais aussi sur leurs relations avec les fournisseurs historiques EDF et GDF. Elles ont alors lancé des appels d'offre qui ont été l'occasion de poser un certain nombre de questions sur leurs consommations au regard de leurs besoins réels, sur les coûts associés et les alternatives possibles (miser sur une possible maîtrise des consommations, opter pour de l'énergie verte par exemple, ou développer les énergies renouvelables). L'ouverture des marchés a donc représenté une occasion de mettre à plat les postes de consommation, de faire une analyse des besoins au regard des installations existantes, de procéder à une comparaison en termes de coûts-bénéfices, pour se donner les moyens de changer d'énergie ou/ d'équipement, en connaissance de causes.

- **Des diagnostics énergétiques pour faire les bons choix en matière d'équipement**

Les diagnostics énergétiques sur les fluides et les parcs d'équipements permettent d'orienter les choix vers des dispositifs plus en adéquation avec les besoins. Rien ne sert de s'équiper avec des systèmes compliqués qui nécessitent une expertise dont la commune ne dispose pas, ni de sur-dimensionner des infrastructures au regard des besoins (parc auto, parc des bus municipaux, piscine…), ou de faire des travaux dont la longueur des temps de retour sur investissement risque de compromettre l'équilibre budgétaire de la collectivité et générer des insatisfactions. C'est pourtant dans ce registre que les collectivités sont mal conseillées.

Des devis comparatifs doivent leur permettre par ailleurs de faire les choix les mieux adaptés à leur situation. Ils devraient par exemple éviter que certaines continuent d'opter pour des systèmes de chauffage électrique dans les bâtiments municipaux. Faire les bons choix de départ est essentiel. Devenir exemplaire aux yeux des habitants est une clef pour espérer que ces derniers s'engagent eux-mêmes dans des projets de maîtrise de leurs propres consommations d'énergie.

Par exemple, le poste éclairage consomme parfois plus du tiers du budget énergie de la commune. Or, c'est aussi très souvent un poste très discuté quand on met en balance sécurité des habitants et réduction du nombre et de l'intensité des points lumineux pour épargner de l'énergie. Pourtant, la simple adoption de lampes à économie d'énergie et de détecteurs de présence, permettent un gain significatif en termes de consommation. De même, le recours à de l'électricité solaire photovoltaïque (pour l'éclairage des lieux isolés, de parkings, la signalisation routière,…) et l'installation de programmateurs permettent une optimisation économique de ce poste.

2.3. Démontrer l'intérêt des démarches de MDE

La meilleure manière de convaincre de l'intérêt d'investir dans tel ou tel équipement (un réseau de chaleur par exemple), de changer tel ou tel appareil (le vieux frigo de la salle de fêtes par exemple), d'adopter tel ou tel dispositif (des cellules, des programmateurs…) c'est bien d'en montrer l'efficacité, donc de faire la preuve de la pertinence des options énergétiques réalisées. Convaincues de cette étape cruciale, un grand nombre de collectivités ont adhéré à la Campagne Display™ initiée par Energie-Cités, qui consiste à afficher les consommations d'énergie, d'eau et les émissions de CO 2 de leurs bâtiments publics (mairie, écoles, crèches, centres culturels et sportifs…) via des panneaux parfois interactifs qui ne sont pas sans rappeler les étiquettes énergie qui figurent sur les appareils électroménagers Ces affichages visent à faire un bilan énergétique, ainsi qu'à susciter l'intérêt des habitants pour les encourager à s'engager dans une démarche plus vertueuse au regard de l'énergie : réduire les gaspillages inutiles qui contribueront dans le même temps à diminuer le montant des factures d'énergie.

2.4. Se donner les moyens de l'autonomie énergétique grâce aux Enr

La transition énergétique repose sur un fort développement des énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique. Le grand intérêt de ce projet fondamental est de permettre aux territoires de retrouver leurs compétences en matière de production-

distribution et consommation d'énergie. Le développement des Enr est un passage indispensable pour atteindre une certaine autonomie énergétique, notamment dans les territoires isolés et insulaires, mais aussi et surtout sur les territoires qui bénéficient d'un potentiel directement exploitable : production d'électricité hydraulique et éolienne, développement du solaire et du photovoltaïque, mais aussi exploitation de la biomasse…

3. Redonner leurs compétences aux usagers-citoyens

Elargir le débat à tous les échelons de la société et des territoires offre l'opportunité de redonner aux citoyens (consommateurs, usagers, clients… mais aussi électeurs) leurs compétences quant aux grandes options qui vont être prises et qui définiront le paysage énergétique, mais aussi l'environnement et les conditions de vie de demain. Il ne s'agit alors plus de raisonner en termes d'acceptabilité sociale ou de mise en conformité des comportements avec les objectifs de sobriété si souvent brandis comme LA condition qui validerait les choix énergétiques. Il importe de convier les usagers à participer aux décisions et aux grands choix qui dessinent à la fois leur paysage énergétique, mais aussi leur société de demain. Réduire le fossé entre élus et citoyens représente alors la seule garantie pour que le débat ne soit pas confisqué.

- Réinventer une véritable démocratie technique

Sur la base d'une réflexion collective, non plus verticale, mais bien transversale et horizontale, il s'agit d'aller vers une véritable démocratie technique. Seule la relocalisation des systèmes énergétiques peut conférer aux usagers devenus citoyens un sentiment partagé de maîtrise de leur destin énergétique. Dès lors, la question de savoir comment changer les comportements vers plus de sobriété ne se posera plus du tout en ces termes. Forts de leurs compétences retrouvées, il s'agira pour les territoires locaux de s'organiser pour gérer leurs ressources en adéquation avec les propriétés qui sont les leurs, et compte tenu des projets de société que ces mêmes territoires sont à même de définir pour retrouver une autonomie plus compatible avec leurs aspirations et leurs besoins.

Une gouvernance énergétique se définissant à l'échelle des bassins de vie, des quartiers, des collectifs d'habitation… réduit les incertitudes tant sur l'offre que sur la demande. Elle représente la garantie que la société civile mette en œuvre les « bonnes pratiques » en intelligence avec les systèmes énergétiques choisis localement, et qu'elle contribue de ce fait à former une demande naturellement « sobre ». Le Débat sur la transition énergétique représente alors une véritable opportunité pour changer de culture énergétique et donner du sens à la notion de réduction des consommations d'énergie.

Encore faudra-t-il sortir de l'utopie qui consiste à croire qu'en réunissant quelques citoyens pour débattre, cela suffira à changer de perspectives. Changer de point de vue ne signifie pas changer de culture. C'est en inventant de nouvelles formes éducatives, en déployant les expériences inspirées de l'EDD (l'Education au Développement Durable) et l'ERE (Education Relative à l'Environnement) que l'on peut imaginer infléchir nos cultures énergétiques vers davantage de conscience, plus de participation et moins de gaspillage.

- Aller des usages vers les ressources, pas l'inverse

En somme le débat sur la transition énergétique peut être l'occasion d'être plus à l'écoute des initiatives issues de la société civile. Ancrées sur des territoires vécus, elles sont porteuses d'une vraie dynamique d'adaptation. En restituant leurs compétences aux gens, en réactivant la notion de patrimoine commun, alors il devient possible de les inviter à réinvestir le débat sur l'NRJ, de les impliquer progressivement dans les réflexions sur la notion de responsabilité partagée au regard de l'avenir énergétique qui engage toute la société. C'est cette posture ascendante, qui part résolument des besoins et des usages, qui représente la garantie d'une prise en compte des intérêts locaux. Cela suppose de relocaliser l'économie, d'inviter les territoires à inventer des économies alternatives.

4. Les moyens pour y parvenir

Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer dans la politique globale visant à préserver les sources d'énergies fossiles et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elles sont consommatrices d'énergie pour leur propre patrimoine bâti, mais elles sont aussi aménageuses : elles construisent des bâtiments publics, des logements, elles peuvent concevoir des cahiers des charges « habitat environnement »[10] à destination de certains quartiers…. Elles définissent la politique des déplacements urbains. Elles ont par ailleurs toute autorité sur les modalités de gestion des réseaux d'énergie sur leur territoire. Ce sont là autant d'opportunités pour montrer l'exemple, mettre en œuvre des dynamiques de réduction des consommations d'énergie et susciter l'intérêt des énergies renouvelables, voire celui de produire de l'énergie décentralisée.

- Les Certificats d'Economie d'Energie

La loi a prévu que les collectivités locales jouent un rôle moteur dans le développement d'actions de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine mais aussi auprès des populations et des acteurs économiques de leur territoire. Celles qui réalisent ou encouragent des actions de MDE bénéficient alors de quotas qu'elles peuvent revendre aux fournisseurs d'énergie qui, depuis 2006, sont soumis à des obligations de contribuer aux économies d'énergie en échange de certificats d'économie d'énergie. Par exemple, les actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique sont éligibles aux CEE.

- Accompagner les élus

Si toutes les collectivités consomment de l'énergie, on observe d'importantes disparités tant dans les usages qui en sont faits, que dans les modes d'accès aux technologies et énergies alternatives. On constate par ailleurs de grandes différences dans la manière d'appréhender la question de la MDE : les petites communes sont à la fois celles qui consomment le plus d'énergie (en proportion), mais aussi celles qui lui accordent le moins d'importance. L'enjeu est bien de faciliter les apprentissages organisationnels, la co-construction et l'innovation institutionnelle pour favoriser l'intégration de ce nouveau référentiel de l'action publique. Un accompagnement aiderait les collectivités à entreprendre un diagnostic de leur équilibre énergétique, des enjeux et des potentiels, puis

[10] A l'image de la ville de Pamiers (Ariège) qui impose ce type de cahier des charges à l'ensemble d'un quartier qui devra se raccorder au réseau de chaleur et respecter un certain nombre de nouvelles contraintes (isolation des bâtiments par l'extérieur, conception bioclimatique, éclairage en lumière naturelle, vitrages à faible émissivité…).

à définir des orientations stratégiques. Il permettrait que les territoires s'engagent dans la rédaction de documents de planification visant la mise en oeuvre de la transition énergétique, à l'image des territoires à énergie positive (TEPOS).

- **Accompagner les changements de pratiques des habitants**

Les collectivités locales peuvent inciter leurs habitants à maîtriser leurs propres consommations d'énergie en engageant des actions de sensibilisation, en proposant des primes à l'adoption de systèmes techniques moins énergivores, en engageant des actions pédagogiques autour des économies réalisées par la collectivité suite à la mise en œuvre de projets en éco-construction ou suite au recours à d'autres technologies par exemple. Les collectivités peuvent également avoir un rôle majeur dès lors qu'elles réfléchissent à combiner aménagement de leur territoire et offre performante en matière de transports en commun et de possibilités de développement des déplacements alternatifs.

Bibliographie

Amorce, 2009, Construire et mettre en œuvre un Plan Climat Territorial. Guide méthodologique. Ademe.

Amorce, 2008, Prévenir la Précarité Energétique. Le rôle des collectivités. Enquête-Série Politique, n° ENP 12.

Amorce, 2006, Synthèse de l'enquête sur la politique énergétique menée par les conseils généraux. Enquête-Série Politique, n° ENP 08.

BESLAY C, ZELEM MC, 2013, La sociologie de l'énergie. Tome 1 « Gouvernance », Tome 2 « Pratiques et modes de vie » Ed CNRS. En cours de publication.

ZELEM MC, 2007, « Les difficultés des petites collectivités à intégrer la notion d'efficacité énergétique comme un des nouveaux enjeux des politiques locales », *Annales de la Recherche Urbaine,* n°103, pp. 171-179.

ZELEM MC, 2010*,* Politiques de Maîtrise de la Demande d'Energie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique, Paris, l'Harmattan, coll : logiques sociales.

www.display-campaign.org